

Confinement Covid-19 et violences intrafamiliales



Promiscuité, anxiété, isolement. Le contexte de crise sanitaire augmente les risques de violences intrafamiliales.

La Gendarmerie protège les victimes en :

- multipliant les moyens d'alerte
- mobilisant tous ses partenaires
- maintenant ses actions post-Grenelle
- priorisant son action sur les VIF
- assurant un accompagnement et un suivi personnalisés

Continuité permanence avocats VIF
01.76.40.17.71
numéro actif 24/7 durant la COVID-19

1 Réception de l'appel de la victime par le CORG

2 Intervention immédiate d'une patrouille et protection de la victime

3 Traitement judiciaire

4 Accompagnement et suivi de la victime



Évaluation du danger

MOYENS D'ALERTE À RAPPELER AUX VICTIMES DE VIF

APPELS



- 17 numéro d'urgence des forces de l'ordre
- 3919 Violences Femmes Info
- 119 Enfance en danger
- 116 006 Aide aux victimes
- 115 Hébergement social d'urgence
- 112 numéro européen d'alerte

TCHAT



• PVSS Plateforme violences sexuelles et sexistes

SMS



• 114 Appel d'urgence pour sourds et malentendants

RELAIS D'ALERTE POSSIBLES

PHARMACIES

En cas d'urgence, le pharmacien fait le 17

COMMERCES

Notamment certains hypermarchés partenaires ouverts pendant le confinement

ENTOURAGE / VOISINAGE

Leur témoignage peut tout changer

ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

Mise en relation avec la gendarmerie

